



FICHE TECHNIQUE

MASQUE BARRIERE A PLIS LAVABLE

Caractéristiques technique TISSUS non tissé 100 % Polypropylène

Tissus homogène de qualité supérieure, très solide, grande résistance à

la traction et à la rupture.

Descriptif technique Assemblée par technologie « spunbonded » dont la résistance n'est pas

affectée par le contacte avec l'eau ou les liquides non agressifs

Couleur Blanc

Dimensions 20cm x 11cm d'un masque

Conditionnement par carton de 50 masques

Matière Non tissé, 100% polypropylène

Usage Lavable 90°C - Ils doivent être lavés avant d'être portés

Normes et certification Tissus Dispositif de classe 1

Confection Respect du dimensionnement de la norme AFNOR SPEC X76-

001- MASQUES BARRIERES

Confection par couture, assemblage en deux épaisseurs avec accroches par lacettes textiles.

Les masques barrières se veulent apporter une protection supplémentaire à toute personne saine, en complément des gestes barrières et des prises de distance d'un individu à l'autre

Les dimensions et la forme des pièces sont conçues de façon qu'à l'issue de l'assemblage avec le jeu de brides afin d'être ajusté à la morphologie de l'utilisateur

Ils permettent d'assurer une protection des collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail de contamination.

Le client reconnaît avoir pris cennaissance et approuvé les conditions du contrat stipulées tant au recto qu'au verso. Les présentes conditions génér ales de vente annulent et remplacent celles précédemment conclues









Recommandations et Conseils d'Entretien

Avant de mettre un masque, se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique

Changer le masque toutes les 4 à 6h et Lavage jusqu'à 90°C (7 à 10 lavages)

Mise en place du masque de protection lavable

Pour commencer, il est indispensable de laver le masque pendant 2min avant d'être porté. Le laisser sécher à l'air libre. Puis se laver les mains avant de saisir le masque.

- Le tenir avec les lacettes hautes et basses
- Lasser les lacettes du bas puis celles du haut
- Vérifier que le masque couvre bien le menton et le nez Une fois mis en place, le masque ne doit plus être touché.
- Retrait du masque

Après usage, retirer le masque par les lacettes haut puis bas

Une fois enlevé, il ne doit pas être placé dans un sac en attendant de le laver jusqu'à 90°C ou à faire bouillir dans une casserole pendant 2min (7 à 10 lavages). Il est indispensable de **se laver** les mains après le retrait.

Le masque est à changer toutes les 4 à 6h. Si le masque est endommagé ou déchiré, il perd toute efficacité. Il faut donc le changer, même s'il n'a jamais été utilisé.

Lors de la confection, les conditions d'hygiène sont maîtrisées de façon à réduire les risques.







Le client reconnaît avoir pris connaissance et approuvé les conditions du contrat stipulées tant au recto qu'au verso. Les présentes conditions génér ales de vente annulent et remplacent celles présédemment conclues









Rapport d'essais suite aux essais que DGA Maîtrise NRBC a réalisé sur vos échantillons reçus le 6 /04/2020.

RP/20-2181/DGA MNRBC/2000305/NP Version 1

3.2. Matériau du masque 2

| Cas d'usage Caractéristiques | | Protection du porteur (1) (si matériau asymétrique) Mesure | Rétention des projections (2) |
|---|----------------------------|--|-------------------------------|
| | | | |
| Efficacité de protection aux aérosols (en %) | Particules 3 µm | rion mesuré | 98 |
| | Particules 1 µm | non mesuré | 97 |
| | Particules fines 0,2 µm | non mesuré | 5 |

3.3. Caractéristiques visuelles sur fausse tête (photos du masque 2)



Lo dient reconnaît aveir pris connaîssance et approuvé les conditions du contrat stipulées tant au necto qu'au verso. Les présentes conditions génér ales de vente annulent et remplacent celles précédemment conclues







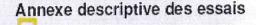


RP/20-2181/DGA MNRBC/2000305/NP Version 1

4. CONCLUSIONS

Conformément à la note d'information interministérielle du 29 mars 2020 relative aux nouvelles catégories de masques réservées à des usages non sanitaires, les matériaux des masques de la société Ateliers Ragot présentent une perméabilité à l'air ainsi que des performances en efficacité de protection compatibles avec un usage de type masque de catégorie 1 (masque individuel à usage des professionnels en contact avec le public).

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que : « La mesure de la respirabilité doit être complétée par un test porté pendant 4 heures, à réaliser par l'industriel ».



Perméabilité à l'air

La respirabilité du matériau est analysée à l'aide d'un perméabilimètre.

L'échantillon a une surface de 20 cm².

Le débit surfacique d'air (litres m-2.s-1) traversant le matériau est mesuré à une dépression fixée (à 100 Pa ou autre valeur).

La note d'information interministérielle du 29 mars 2020 relative aux nouvelles catégories de masques réservées à des usages sanitaires impose un débit minimal de 96 L.m.2.s.1.

La mesure de la respirabilité ci-dessus doit être complétée par un test porté pendant 4 heures, à réaliser par l'industriel.

Efficacité de filtration

Le masque ou le matériau est découpé à l'emporte-pièce pour réaliser un disque de 48 mm de diamètre. L'échantillon est placé dans une veine contenant un aérosol de poudre de Holi polydisperse. Les concentrations en aérosol dans la veine et dans le flux ayant traversé l'échantillon dans le sens intérieur vers extérieur sont mesurées. Le résultat annoncé est le pourcentage de particules de diamètres 3 µm et 1 µm arrêtées par le matériau.

$$E = 1 - \frac{c_{awal}}{c_{amont}}$$

La note d'information interministérielle du 29 mars 2020 relative aux nouvelles catégories de masques réservées à des usages non sanitaires impose une efficacité de filtration des particules de diamètre 3 µm émises de :

Catégorie 1 (masque individuel à usage des professionnels en contact avec le public)

Efficacité > 90%

Catégorie 2 (masque de protection à visée collective pour protéger l'ensemble d'un groupe portant ces masques)

Efficacité > 70%

Remarque : L'efficacité de filtration n'est mesurée que si la perméabilité à l'air est supérieure à 96 L.m2.s1

Le client reconnaît audir pris connaîtsance et approuvé les conditions du contrat vajquiées tant au rects qu'au vents. Les précentes conditions génér ales de vente annulent et remplacent celles précédemment conducet





